

# SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024 RAPPORT ANNUEL



ENTRE NOUS  
IL N'Y A  
QU'UN PAS.



# Priorité à une transition écologique et solidaire !

Concret, pragmatique, et enrichi des nouvelles actions menées par le Département comme l'Atelier des transitions et les expérimentations sur le réseau routier départemental, le présent rapport est une synthèse détaillée de nos actions en 2024, et de leurs effets positifs sur l'avancement des objectifs de développement durable communs à tous. Il montre également l'engagement des agents départementaux pour la mise en œuvre d'une transition écologique et solidaire au service de tous les Lot-et-Garonnais.

Le Conseil départemental est un acteur majeur du développement durable. Comme le soulignait l'Institut de l'économie pour le climat en 2022, *« les collectivités territoriales ont, en effet, un rôle majeur à jouer pour atteindre les objectifs de la neutralité carbone de la France à l'horizon 2050, du fait de leur patrimoine et de leurs compétences »*.

*Pour le Conseil départemental, il s'agit ainsi de répondre aux réalités sociales, économiques et environnementales des Lot-et-Garonnais, et de prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales dans un contexte de changement climatique.*

*Le Département a depuis longtemps à cœur de prendre sa part dans les initiatives politiques locales afin d'accompagner le développement de solutions à la fois écologiques et solidaires : lutter contre la précarité énergétique avec le dispositif SLIME 47, favoriser les mobilités solidaires du quotidien, diminuer la consommation de nos bâtiments, développer l'ingénierie au service des territoires avec le lancement de Lot-et-Garonne Ingénierie, accompagner les structures de l'économie sociale et solidaire dans leurs initiatives au quotidien.*

La transition écologique et solidaire est avant une porte ouverte vers l'évolution de notre société à l'échelle du territoire, cette nécessité implique l'engagement de tous. Cette transition répond par définition aux enjeux du développement durable.

*Cette transition écologique augmente les besoins en investissement et en ingénierie. Il est nécessaire de penser à un financement global à hauteur des enjeux climatiques d'aujourd'hui et de demain. La transition vers un monde plus respectueux de l'environnement ne peut pas se faire sans les citoyens, ni sans l'engagement de tous les acteurs publics, et l'Etat doit prendre toute sa part dans ses engagements. La synergie entre les différents partenaires et les compétences des politiques publiques est plus que jamais nécessaire.*

*Sophie Borderie  
Présidente du Conseil départemental  
de Lot-et-Garonne*

*Danielle Dhélias  
Vice-Présidente en charge de la ruralité,  
du Développement durable et de  
l'Environnement*



# Sommaire

Rappel des actions structurantes pour favoriser le développement durable dans les politiques départementales **p. 6**

Présentation des Objectifs de développement durable **p. 7-8**

FICHES BILAN 2024 : comment les politiques départementales contribuent-elles aux Objectifs de développement durable ? **p. 10-34**

## Gouvernance / Partenariats

- La participation citoyenne au cœur des projets **p. 12**
- Développer les partenariats locaux et régionaux pour une plus grande efficacité des politiques d'énergies renouvelables **p. 13**

## Habitat / Bâtiments

- Plan départemental de l'habitat : renouvellement des interventions du Département en faveur de l'habitat **p. 14**
- Lutte contre la précarité énergétique **p. 15**
- Inciter à des Maisons de l'habitat partenariales en territoire **p. 17**
- Innovation environnementale dans d'habitat social **p. 18**
- Définir une stratégie pour la gestion de l'énergie des bâtiments départementaux et les collèges **p. 19**
- Mettre en œuvre les engagements du Plan Collèges 2020-2025 **p. 20**

## Aménagement du territoire / Mobilité

- Faire de la transition écologique un levier du développement des territoires **p. 21**
- Mise en œuvre d'un dispositif de stabilisation des sols et de protection contre l'érosion **p. 22**
- Emploi d'enrobés à base de liant biosourcé sur les routes départementales **p. 23**
- Expérimentation d'un atelier de retraitement en place des matériaux sur les routes départementales **p. 24**
- Vers une mobilité plus durable des agents du Conseil départemental **p. 25**

## Économie verte / Consommation responsable

- Feuille de route de l'Économie sociale et solidaire **p. 26**
- Du 47 dans nos assiettes **p. 28**

## Agriculture / Eau / Environnement

- Soutien et mise en avant de l'agriculture biologique **p. 29**
- Mise en œuvre des premières actions du schéma départemental des Espaces remarquables de biodiversité (ERB) 2024-2034 **p. 30**
- Des dispositifs « natures » ! **p. 31**

## Éducation

- L'Atelier des Transitions, laboratoire d'idées liées au changement climatique **p. 32**
- Favoriser l'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) **p. 33**

## Lutte contre la pauvreté

- Mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté **p. 34**

CONCLUSION **p. 36**



# Rappel des actions structurantes pour favoriser le développement durable dans les politiques départementales

Ce document est le 13<sup>e</sup> Rapport annuel de développement durable (RADD) produit par le Département. Sa publication est obligatoire depuis le 12 juillet 2010, à la suite de l'adoption de la loi Grenelle II.

Le Département a structuré initialement ses projets autour de deux programmes d'action cadre :

- L'Agenda 21 interne, adopté en 2010, qui a pu bénéficier d'une actualisation en 2015, *via* la réalisation d'un 2<sup>e</sup> bilan carbone de la collectivité ;
- L'Agenda 21 – Plan climat énergie territorial (PCET), adopté en avril 2012, qui a reçu en décembre 2013 le label « Agenda 21 local France » décerné par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

## Une feuille de route départementale de la transition écologique et énergétique

Garantes du développement des territoires, les collectivités sont au cœur des changements à engager pour apporter une nécessaire transition énergétique et écologique.

C'est donc dans ce contexte qu'en application de l'article L.3121-22-1 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 28 du règlement intérieur du Conseil départemental, la présidente du Conseil départemental, Mme Sophie Borderie, a proposé la création d'une Mission d'information et d'évaluation (MIE), chargée d'élaborer **une feuille de route départementale de la transition écologique et énergétique** adaptée au contexte lot-et-garonnais et aux compétences du Département.

La Mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique en Lot-et-Garonne a pu remplir ses objectifs en présentant un rapport d'études complet à la session de la DM2 de novembre 2020 :

- état des lieux par thématiques et enjeux en Lot-et-Garonne,
- bilan des actions départementales,
- préconisations pour accélérer la transition écologique sur le territoire et au sein de l'organisation de la collectivité, ainsi que 12 fiches actions et propositions d'évolution des régimes d'intervention du Département.



➔ *Ce rapport annuel s'attache donc à relier les actions réalisées en 2023 avec les fiches action préconisées par la MIE sur la transition écologique et énergétique. Ce logo est présent sur la fiche bilan lorsque les actions présentées correspondent à la mise en œuvre des préconisations proposées ou qu'elles correspondent à un même objectif :*



# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Objectifs de développement durable (ODD) sont un appel à l'action de tous les pays afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Comme l'avait fait l'Agenda 21 de Rio en 1992, l'Agenda 2030 appelle l'ensemble des organisations infra-nationales, et notamment les pouvoirs locaux, à s'emparer des ODD pour renforcer leur engagement et contribuer, à leur niveau, à la concrétisation de cette ambition universelle de « transformation de notre monde ».

Logo de l'ODD	Libellé de l'ODD	Mots-clés adaptés aux activités du Département
	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Accès aux ressources et aux services de base - Protection sociale - Vulnérabilité et résilience des plus pauvres
	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Faim - Alimentation saine - Malnutrition - Productivité et petits exploitants - Agriculture performante, viable et résiliente - Marchés de denrées alimentaires - Diversité génétique
	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	Mortalité maternelle, prénatale et infantile - Maladies transmissibles et non transmissibles - Risques professionnels - Santé sexuelle et procréative - Conduites addictives - Santé - environnement - Services de santé - Accidents de la route
	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Éducation scolaire pour tous - Soins et éducation préscolaires - Formation professionnelle - Compétences et accès à l'emploi - Éducation pour le développement durable - Égalité des chances - Apprentissages fondamentaux
	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Lutte contre les discriminations - Lutte contre les violences faites aux femmes et filles - Politique d'égalité - Participation et accès aux postes de directions - Santé sexuelle et procréation
	Garantir l'accès à tous à l'eau et à l'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources en eau	Accès à l'eau potable, aux services d'assainissement et d'hygiène à un coût abordable - Qualité de l'eau - Gestion durable et intégrée des ressources en eau - Protection et restauration des écosystèmes
	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et moderne, à un coût abordable	Accès aux services énergétiques à un coût abordable - Énergie renouvelable et de récupération - Efficacité énergétique
	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Productivité économique - Développement des TPE et PME - Croissance économique durable - Plein emploi et travail décent - Accès des jeunes à l'emploi et la formation - Droit et sécurité au travail - Tourisme durable - Mise en valeur culture et produits locaux
	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Infrastructures de transport, réseaux et industrialisation durables, résilientes et accessibles - Accès aux technologies de l'information et des communications
	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	Évolution des revenus des plus pauvres - Autonomisation et intégration sociale, économique et politique de tous - Égalité des chances

 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p>	<p><i>Accessibilité des services au public - Accès à un logement décent - Transports sûrs, accessibles et viables - Urbanisation durable - Préservation du patrimoine culturel et naturel mondial - Réduction exposition aux catastrophes naturelles - Développement des villes moins impactant (air, déchets) - Espaces verts et espaces publics sûrs pour tous - Revitalisation des centres bourgs</i></p>
 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	<p>Établir des modes de consommation et de production durables</p>	<p><i>Gestion durable de ressources naturelles - Gaspillage alimentaire - Gestion écologique des déchets et des produits chimiques - Réduction des déchets - Marchés publics durables - Information et connaissance sur le développement durable pour tous</i></p>
 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p>	<p><i>Résilience - Adaptation - Atténuation - Politiques climatiques</i></p>
 <p>14 VIE AQUATIQUE</p>	<p>Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	<p><i>Réduction de la pollution en mer (déchets, nutriments)</i></p>
 <p>15 VIE TERRESTRE</p>	<p>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en les exploitant durablement, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p>	<p><i>Préservation des écosystèmes terrestres - Gestion durable des forêts - Préservation des sols - Biodiversité et espèces menacées - Espèces envahissantes</i></p>
 <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>	<p>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques ouvertes à tous aux fins du DD, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p>	<p><i>Maltraitance et exploitation des enfants - Institutions efficaces, responsables - Participation et représentation de tous les niveaux dans les décisions - Accès public à l'information et protection des libertés fondamentales</i></p>
 <p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p>	<p>Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser</p>	<p><i>Partenariats locaux autour du développement durable et de la transition écologique - coopération entre les différents niveaux de collectivités territoriales</i></p>

Ce rapport annuel propose d'évaluer la contribution des actions présentées aux Objectifs de développement durable.

**En bas de chaque fiche thématique, les ODD pour lesquels les actions présentées ont un impact sont donc mentionnées.**

Ce rapport ne peut garantir d'être exhaustif des politiques menées par le Département. Il sera enrichi au fur et à mesure des années et selon les actions développées.



## FICHES BILAN 2024

Comment les politiques départementales  
contribuent-elles aux  
Objectifs de développement durable ?

---



### La participation citoyenne au cœur des projets

Depuis 2019, les élus départementaux et les citoyens écrivent ensemble l'histoire de la participation citoyenne en Lot-et-Garonne. L'action locale novatrice, notamment au titre de la création du Conseil citoyen consultatif, saluée par nombre de territoires et d'ailleurs dupliquée par plusieurs d'entre eux, fait que cette expérience est une source de satisfactions renouvelées.

La consultation des Lot-et-Garonnais est une dynamique désormais largement ancrée dans la prise de décision de l'exécutif en place. L'émergence du Développement social local mettant la concertation et la co-construction avec la population locale au cœur des projets en est aussi la preuve.

D'autres dispositifs sont également une représentation concrète de la participation citoyenne en Lot-et-Garonne. Le Conseil départemental de jeunes (CDJ) en est un parfait exemple, œuvrant d'ailleurs très fréquemment dans le domaine du développement durable.

#### ACTIONS 2024

##### Conseil consultatif citoyen - CCC

Le mandat des membres de la 2<sup>e</sup> édition du CCC prend fin en octobre 2024. Pendant 3 ans, les membres se sont réunis pour rendre des avis et des préconisations sur les schémas départementaux et les orientations budgétaires.

En 2024, ils ont souhaité s'autosaisir de 5 thématiques (gestion de l'eau ; association et bénévolat ; tourisme ; les aidants familiaux ; la mobilité douce) qui ont fait l'objet de groupes de travail et abouti à la production d'un rapport remis à la Présidente du Département.

##### Budget participatif citoyen - BPC

Lancée en octobre 2023, la 3<sup>e</sup> édition du BPC est entrée dans sa phase de vote, de détermination des lauréats. 58 projets ont été retenus pour un montant total prévisionnel de 482 133 euros. Les projets sont en cours de réalisation et le versement des acomptes de subvention a démarré. Les deux éditions précédentes ont permis de réinjecter dans l'économie locale plus d'un million d'euros. On peut également noter que 375 000 € ont été alloués au titre des 3 éditions à la mobilité solidaire.

##### Conseil départemental des jeunes - CDJ

Véritable école de la démocratie et de la citoyenneté, le CDJ est une instance de jeunes lot-et-garonnais issus d'établissements scolaires. Le mandat 2022-2024 s'est achevé en mai 2024.

Une nouvelle édition de ce dispositif est lancée à l'automne 2024 pour une installation de la nouvelle instance en février 2025. La formule a été repensée, sous la bannière « jeunes et citoyens ». Ils travailleront autour de la politique jeunesse et construiront un véritable projet qu'ils soumettront aux élus départementaux.

#### CHIFFRES CLÉS

##### CCC :

- ✓ 28 réunions durant le mandat dont 5 en 2024
- ✓ 1 rapport rendu en 2024 sur 5 thématiques : gestion de l'eau ; association et bénévolat ; tourisme ; les aidants familiaux ; la mobilité douce.

##### BPC#3 :

58 projets lauréats choisis parmi les 118 projets soumis au vote – 12 403 votants.



## Développer les partenariats locaux et régionaux pour une plus grande efficacité des politiques d'énergies renouvelables

La planification écologique nationale donne comme trajectoire de plus que doubler la puissance installée solaire et éolien terrestre entre 2023 et 2030. Le département de Lot-et-Garonne connaît un développement des projets d'énergies renouvelables (EnR), en particulier le solaire photovoltaïque. Il reste néanmoins en-deçà de la moyenne aquitaine et de l'objectif de 23 % d'énergies renouvelables en 2020 (18,8 % en 2018). De nombreux projets sont prévus, qui sont donc à accompagner par les collectivités pour favoriser leur développement tout en prenant en compte les intérêts environnementaux et paysagers du territoire.

Les objectifs sont donc de :

- élaborer une Charte départementale des EnR,
- nouer/renforcer les partenariats avec les acteurs des EnR, publics privés.

### ACTIONS 2024

L'État a instauré un cadre d'action partenarial pour l'examen et l'instruction des nouveaux projets photovoltaïques, compte tenu de la forte émergence de projets dans le département ces dernières années. Ce cadre d'action permet un compromis entre le développement de la filière photovoltaïque et la préservation de l'environnement du département en veillant à réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, à protéger la biodiversité, à prendre en compte les risques naturels et à préserver les paysages.

- Les 5 grandes orientations de ce cadre sont les suivantes :
  - 1) Planifier le développement de la production d'EnR dans une logique de concertation à l'échelle des territoires ;
  - 2) Orienter prioritairement la filière photovoltaïque sur les espaces artificialisés (friches, parking, toitures des espaces urbanisés, sites pollués, délaissés, etc.) ;
  - 3) Promouvoir le développement du photovoltaïque en préservant les milieux forestiers ;
  - 4) Prendre en compte de manière responsable l'environnement et le paysage ;
  - 5) Développer l'agriculture par l'agrivoltaïsme (nécessité d'une activité agricole significative et pérenne).

Le Comité technique EnR 47 a mis en œuvre ce cadre dès 2022 et est donc consulté pour avis par les porteurs de projets EnR avant tout dépôt de dossier pour instruction par les services de l'État.

Les avis sont rendus en faisant appel aux différents partenaires membres du comité technique. Cela permet ainsi d'examiner le projet en termes :

- d'enjeux agricoles,
- d'enjeux urbanistiques,
- d'enjeux environnementaux,
- d'enjeux de raccordement,
- de risques,
- et avec un avis des collectivités locales.

En 6 réunions en 2023, le comité a donné son avis sur 25 projets, dont 12 parcs photovoltaïques terrestres, 6 agrivoltaïques, et 7 parcs photovoltaïques flottants.

### CHIFFRES CLÉS

En Lot-et-Garonne : 1 717 GWh produits en 2022 (hors biocarburant), dont :

- 68,2 % thermique (bois, biomasse, pompe à chaleur...),
- 26,9 % électrique (hydraulique et photovoltaïque),
- 4,8 % de gaz (biométhane).

Soit 19,2 % de la consommation annuelle.



## Plan départemental de l'habitat : renouvellement des interventions du Département en faveur de l'habitat

Le Plan départemental de l'habitat (PDH) a été adopté par l'Assemblée départementale le 24 mars 2023. Il a pour vocation d'apporter un cadre commun au moment où les territoires ont engagé ou commencent à réfléchir à leurs stratégies en matière d'habitat.

Ce PDH a tenu compte des réalités économiques et démographiques du Lot-et-Garonne, en ne négligeant pas les potentialités mais sans en ignorer non plus les fragilités. Il propose un scénario de référence, destiné à appréhender les évolutions démographiques et à anticiper les besoins en logement, et a défini 6 orientations stratégiques. Il a été réalisé avec une large concertation avec les 11 intercommunalités, l'État et les acteurs de l'habitat et a permis la mise en place d'une feuille de route avec chaque EPCI.

### ACTIONS 2024

Le PDH a permis de renouveler la politique du logement du Département :

#### 1. en adaptant les régimes d'aides existants

##### Adaptation du régime logements sociaux en 2024

Le régime est composé d'une part fixe et d'une part variable uniquement en centre-bourg pour faciliter la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes tout en maîtrisant le foncier.

→ 94 logements soutenus pour 545 050 € en 2024 (10 520 €/logement en moyenne)

##### Adaptation du régime logements spécifiques dès 2023

Introduction de la notion de recyclage du foncier et donc de l'acquisition-amélioration ou démolition reconstruction.

Cette aide se cumule avec l'aide au régime logements sociaux. Elle est forfaitaire à 2 000 €/logement.

→ Depuis 2023 : 4 opérations soutenues (publics seniors et publics jeunes) pour 74 000 €.

#### 2. en créant 2 nouveaux régimes d'aides

Fonds de renouvellement urbain (FRU) dès 2023, en soutien supplémentaire au renouvellement urbain pour des opérations mobilisant du foncier sur des friches ou îlots dégradés.

→ Depuis 2023, 4 projets soutenus pour 400 000 €.

Aide à l'ingénierie permettant l'innovation dans le logement social dès 2023 (50 % de l'ingénierie plafonnée à 5 000 € par étude).

→ 1 étude soutenue pour 3 228 €.

#### 3. En renforçant l'assistance technique du département (via Lot-et-Garonne ingénierie)

✓ pour accompagner les communes et EPCI sur les procédures autour de l'habitat indigne,

✓ pour accompagner les projets urbains et habitat des territoires.

→ 2 études habitat, 8 communes accompagnés pour 37 dossiers de mal logements.

#### 4. En développant son rôle d'animation des politiques d'habitat

✓ Organisation de journées thématiques pour les collectivités,

✓ Création d'un réseau de partenaires précarité énergétique dans le cadre de son nouveau service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (Slime 47).

### CHIFFRES CLÉS

Objectifs de :

- ✓ 50 % de production de logements sociaux en centre-bourg d'ici 2028
- ✓ 50 % de production de logements pour les publics les plus défavorisés (PLAI) d'ici 2028
- ✓ Production adaptée aux besoins, de 1 000 logements par an, dont 244 logements sociaux.



## Lutte contre la précarité énergétique

La loi MAPTAM de 2014 confère aux Départements, en charge de la solidarité territoriale et de l'action sociale, le rôle de chef de file en matière de contribution à la lutte contre la précarité énergétique (art. L1111-9 du code général des collectivités territoriales). Le diagnostic sur la précarité énergétique, mené dans le cadre du Plan départemental de l'habitat (PDH) a mis en évidence l'importance du phénomène en Lot-et-Garonne, ce qui a conduit le Conseil départemental, lors de la session de novembre 2022, à créer un service dédié, le Service local pour la maîtrise de l'énergie ou Slime.

Il s'agit de coordonner les différents acteurs et dispositifs afin que les ménages les plus précaires soient mieux entourés, conseillés et aidés. Un fonds d'aide aux travaux a aussi été institué afin de financer les restes à charge et de petites réparations, ou encore de l'auto-réhabilitation accompagnée.

### ACTIONS 2024

Le **Fonds de solidarité pour le logement (FSL)** apporte des solutions financières et d'accompagnement des familles.

- 1 557 ménages aidés pour leurs impayés d'énergie ;
- 422 989 € accordés pour des dépenses d'électricité (+ 33,6 % par rapport à 2023),
- 102 009 € pour des dépenses de gaz (- 6,4 %),
- 69 145 € pour des dépenses d'autres énergie.

**Mise en œuvre du service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (Slime 47)** selon la méthodologie du programme national labellisé par le CLER Slime + :

- Public très modestes (plafonds de ressources Anah très modestes), propriétaires ou locataires,
- Deux visites à domicile pour établir un diagnostic, puis orienter le ménage vers les dispositifs les plus adaptés,
- Accompagner 20 % d'entre eux au minimum (médiation bailleur/locataire, liaison avec les acteurs de la rénovation énergétique, liaison avec les acteurs sociaux...),
- Mobiliser les partenaires autour de la précarité énergétique pour faciliter le repérage et le suivi.

Tous les territoires bénéficient en 2024 de l'intervention du Slime 47, 5 partenariats signés avec les EPCI ou PETR.

### Fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie (FSATME)

9 électroménagers vétustes changés grâce au partenariat développé avec la Fondation Abbé Pierre (au 31/10/2024).

Mise en place de prestation de dépannages pédagogiques et auto-réhabilitation accompagnée avec les Compagnons bâtisseurs en novembre 2024.



### CHIFFRES CLÉS SLIME 47

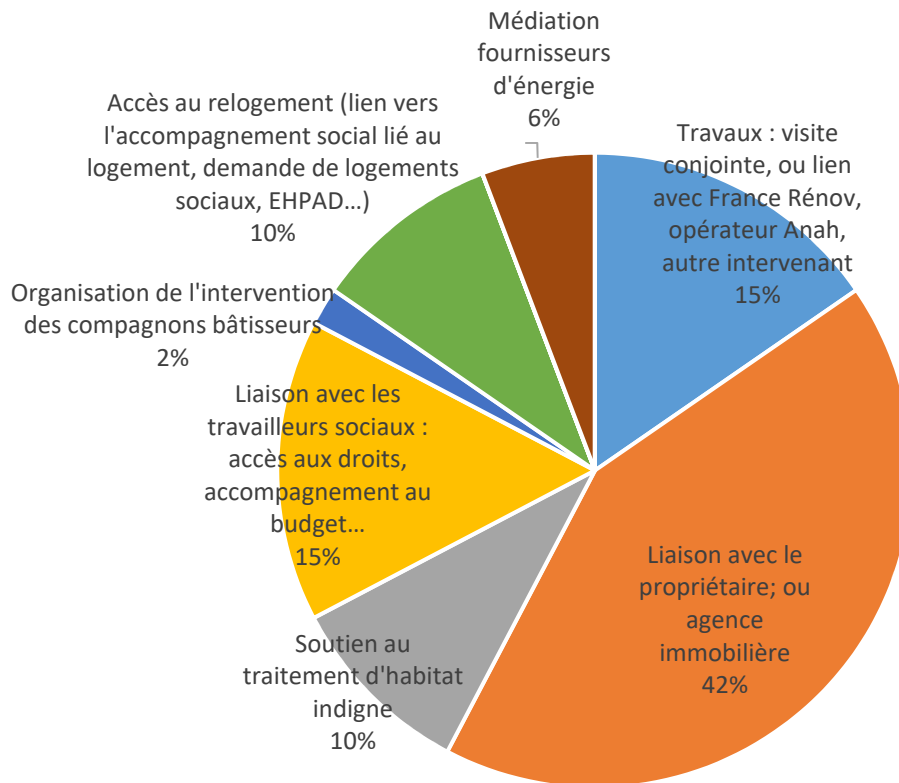
- ✓ 1 coordinatrice, 4 chargés de visite territoriaux,
- ✓ 114 ménages repérés, 74 ménages ayant bénéficié du Slime 47 au 1 novembre 2024 (dont 22 % de propriétaires occupants),
- ✓ Coût prévisionnel 2024 : 293 077 €, financés par 173 968 € du FSL, 82 926 € de certificats d'économie d'énergie et 36 183 € de l'État (contrat local des solidarités).



## ZOOM sur... le soutien renforcé apporté par les chargés de visite du Slime :

*Au-delà des 2 visites prévues, certains ménages sont accompagnés vers une ou plusieurs solutions, en partenariat avec les acteurs du territoire.*

### Vers des solutions pour sortir de la précarité énergétique : 52 soutiens renforcés par le Slime 47 au 31/10/2024



## Inciter à des Maisons de l'habitat partenariales en territoire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, France Rénov' constitue le point d'entrée unique pour tout projet de travaux de rénovation énergétique et d'amélioration de l'habitat. Ce service public de proximité a vocation à simplifier et harmoniser l'égal accès aux ménages aux revenus les plus modestes à l'information, à l'accompagnement pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique. Organisé territorialement, avec le concours des régions et des collectivités, ce réseau s'articule avec les programmes locaux d'amélioration de l'habitat conduits par les collectivités territoriales.

La gouvernance nationale a évolué en 2023, et la coordination de France Rénov' est aujourd'hui confiée à l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat, déjà gestionnaire de l'ensemble des aides financières à la rénovation. L'objectif général est d'améliorer la lisibilité et l'accès aux aides financières, et de remplir les objectifs de massification des rénovations globales. Cela passe par la mise en place de Pactes territoriaux France Rénov' dès début 2025 entre les collectivités et l'Anah.

### ACTIONS 2024

- ✓ Un pilier d'intervention identifié du Plan départemental de l'habitat : aller vers des Maisons de l'habitat partenariales, regroupant :
  - le conseil et l'incitation aux travaux, notamment de rénovation énergétique,
  - la lutte contre le mal logement,
  - le conseil en matière de logement (juridique, architectural, adaptation à la perte d'autonomie).
- ✓ 4 actions pour inciter les territoires à la mise en place de Maisons de l'habitat :
  1. **Mise à disposition des chargés de visite du Slime 47** dédiés à la lutte contre la précarité énergétique,
  2. **Mise à disposition d'une ingénierie pour les maires et EPCI** via Lot et Garonne Ingénierie pour accompagner les procédures de lutte contre l'habitat indigne.
  3. Aux côtés des EPCI, **pérennisation de la participation du Département à la gouvernance et soutien financier des trois plateformes de rénovation énergétique** (29 038 €) :
    - J'éco-rénov' en Val de Garonne (VGA) – 6 801 €,
    - France Rénov Vallée du Lot (CAUE) – 16 000 €,
    - Plateforme de rénovation énergétique de l'Agenais de l'Albret (Agglomération d'Agen) – 6 237 €.

*NB : La participation du Département est calculée équitablement à hauteur de 0,24 € par habitant lot-et-garonnais des territoires ruraux.*
  4. Soutien en financement de l'Adil 47, ayant développé notamment 15 permanences par mois sur les territoires (167 000 € en 2024)

### CHIFFRES CLÉS

- ✓ 9 ETP « France rénov » mobilisés pour conseiller et orienter les Lot-et-Garonnais en 2024 (8,3 en 2022)
- ✓ 7354 actes de conseils réalisés en 2023 par les 3 plateformes (6 807 en 2022)
- ✓ Objectifs 2024 : 7 431 actes de conseils.



## Innovation environnementale dans l'habitat social

Au titre des solidarités territoriales, le Département est compétent pour participer au financement du logement social, compétence partagée avec les autres strates de collectivités.

À l'occasion de l'adoption de son Plan départemental de l'habitat le 24 mars 2023, le Département a fait évoluer son régime d'intervention afin de poursuivre son accompagnement en faveur de la production de logement social tout en priorisant ses actions, en particulier en matière de revitalisation des centres bourgs et de développement durable. Sont ainsi privilégiées les opérations en « dents creuses » ou en rénovation en centre-bourg. La performance environnementale du projet est également favorisée.

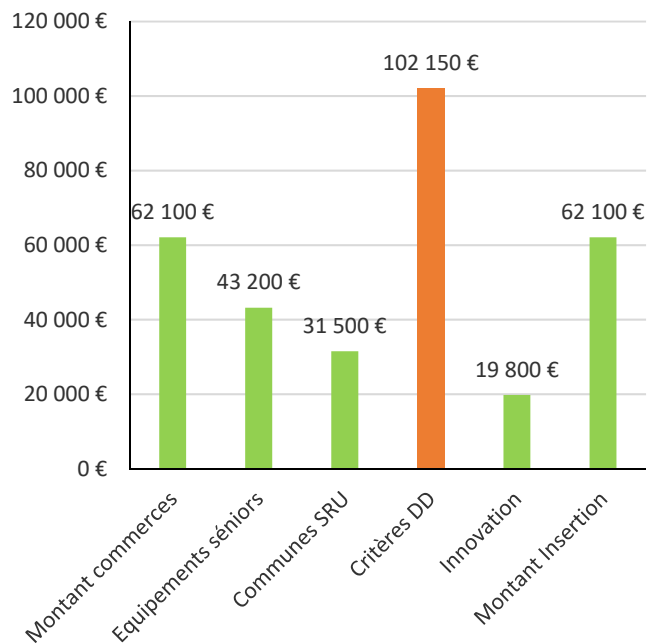
### ACTIONS 2024

Le régime de soutien à la production de logements sociaux est composé d'une part fixe et d'une part bonifiée uniquement en centre bourg selon :

- une implantation au cœur des bassins de vie, d'emploi ou de transport,
- la performance environnementale des projets,
- l'innovation dans les projets de résidence,
- le maintien à domicile des personnes âgées,
- l'insertion professionnelle (clauses sociales d'insertion dans les marchés publics).

En 2024, les bénéficiaires ont été Domofrance (1 dossier) et Habitalys (6), et la répartition des bonifications est décrite dans le graphique ci-contre.

- Critères environnementaux présentés :
  - Label environnemental NF Habitat HQE,
  - Pompe à chaleur air-eau,
  - Récupération des eaux pluviales,
  - Composteur pour jardin partagé.



Une contractualisation avec le bailleur départemental Habitalys, signée en novembre 2022, fixe des objectifs partagés, tel l'engagement pour la transition écologique. Ainsi, Habitalys s'engage à :

- réhabiliter et rénover thermiquement son parc de logements de façon à éradiquer les passoires thermiques d'ici 2027,
- contribuer à la maîtrise des charges du locataire et lutter contre la précarité énergétique,
- réduire l'impact carbone de la construction et de la rénovation du parc social,
- prioriser les opérations en cœur de bourg disposant de services de centralité et limitant la consommation foncière,
- mener une opération innovante et exemplaire en matière environnementale.



### CHIFFRES CLÉS

- ✓ 2 bailleurs sociaux soutenus
- ✓ 94 logements produits
- ✓ 5 dossiers sur 7 bonifiés sur le critère environnemental pour 102 150 €
- ✓ Bonification environnementale en augmentation (572 €/logement en 2022, 970 €/logement en 2023)



## Définir une stratégie pour la gestion de l'énergie des bâtiments départementaux et les collèges

À l'échelle nationale, le secteur du bâtiment génère chaque année plus de 123 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, représentant ainsi 44 % de l'énergie consommée en France. Ce constat place les bâtiments au cœur des enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique et de la transition énergétique.

La loi ELAN, promulguée le 23 novembre 2018, fixe des objectifs ambitieux de réduction des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires, avec une diminution progressive d'au moins 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050, par rapport à une année de référence située entre 2010 et 2020. Le décret du 23 juillet 2019, dit « décret tertiaire » et désormais « éco-énergie », restreint l'application de ces obligations aux bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m<sup>2</sup>.

En ce qui concerne le patrimoine départemental, cette réglementation s'applique à **26 collèges ainsi qu'à 22 bâtiments** abritant les services départementaux. La mise en conformité avec ces exigences constitue un enjeu central pour le Département, tant en termes de transition énergétique que de réduction de son empreinte carbone.

### ACTIONS 2024

- ✓ **Définition de la stratégie départementale pour la gestion de l'énergie**, sur les collèges et bâtiments départementaux, permettant d'atteindre les objectifs du décret tertiaire à 2040.
- ✓ **Poursuite du renouvellement des équipements** de chauffage et de climatisation dans les bâtiments départementaux, dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire l'empreinte carbone.
- ✓ **Intégration des objectifs du dispositif éco-énergie** dans les projets de restructuration en cours de préparation, en conformité avec le Plan Collèges, afin d'assurer une transition énergétique cohérente et durable.
- ✓ **Positionnement du Département en faveur du raccordement** au réseau de chaleur projeté par l'Agglomération d'Agen, englobant un potentiel de neuf bâtiments, dont quatre collèges et l'Hôtel du Département, renforçant ainsi l'engagement en matière de développement durable. Préparation des opérations des collèges de Port-Ste-Marie et Ste Livrade à de futurs réseaux de chaleur à l'étude par TE47.
- ✓ **Renouvellement du contrat performantiel d'entretien** sur les bâtiments en 2024 et construction d'un marché similaire sur le périmètre des collèges pour une mise en service en juillet 2025.

### CHIFFRES CLÉS

- ✓ **26 collèges** : 11,1 M de kWh consommés en gaz et électricité en 2023, en baisse d'environ 25 % par rapport à l'année de référence du dispositif Éco Énergie Tertiaire.
- ✓ **22 Bâtiments départementaux** : 3,82 M de kWh consommés en 2023 en baisse de 29 % par rapport à l'année de référence du dispositif Éco Énergie Tertiaire.



## Mettre en œuvre les engagements du Plan Collèges 2020-2025

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne a adopté, en date du 21 juin 2019, un plan de modernisation des collèges visant à améliorer les conditions d'accueil ainsi que la réussite éducative des collégiens du département.

Ce programme, initialement doté d'une enveloppe de 76,6 M€ sur une période de six ans, prévoyait 68,5 M€ pour des investissements immobiliers et 8,1 M€ pour des équipements, mobiliers, dispositifs informatiques et de restauration, s'étalant entre 2020 et 2025. Toutefois, en raison de l'inflation et de l'évolution des besoins des établissements, le plan a fait l'objet d'une révision en 2022, portant désormais son montant global à 113 M€.

### ACTIONS 2024

Parmi les cinq projets de restructuration prioritaires identifiés, pour un montant total de 22,7 M€, plusieurs opérations ont été menées à bien.

- Les travaux de réhabilitation de la Cité scolaire Val de Garonne à Marmande, ainsi que ceux du collège Daniel-Castaing au Mas-d'Agenais, sont d'ores et déjà achevés.
- **Le chantier du collège de Port-Sainte-Marie (3,8 M€), Joseph-Chaumié (12,5 M€), et Ducos-du-Hauron (3 M€)** à Agen sont en phase de finalisation, avec une livraison prévue pour le début de l'année 2025.
- **Concernant le collège de Tonneins (4 M€)**, la consultation des entreprises est en cours, en vue d'un démarrage des travaux d'une durée programmée de 18 mois.
- **Le collège de Casteljaloux (3,5 M€)** est actuellement en phase d'étude de diagnostic (DIAG), avec un début des travaux prévu pour la fin de l'année 2026.
- **Pour le collège de Penne-d'Agenais (2,6 M€)**, les travaux d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) débiteront au premier trimestre 2025.
- En outre, **les travaux des collèges Anatole-France à Villeneuve-sur-Lot (1,6 M€) et Crochepierre (700 000 €)** sont achevés.

La première phase de réhabilitation, réalisée entre 2020 et 2022, portant sur des interventions ciblées (accessibilité, cuisines, sanitaires, menuiseries) a été intégralement finalisée.

La seconde phase est consacrée à des rénovations complètes et à l'adaptation des établissements aux nouveaux usages.

À ces investissements, se sont ajoutées des opérations d'envergure telles que **la construction du collège exemplaire de Casseneuil**, la mise en œuvre de la première phase du décret tertiaire ou encore la modernisation des cuisines.

Depuis 2022, les opérations de programmation ont fait l'objet d'une réflexion stratégique visant à intégrer des actions de décarbonation des usages : modernisation des éclairages avec des dispositifs LED, préparation des structures pour l'installation de panneaux photovoltaïques, intégration de matériaux bio sourcés et amélioration des performances thermiques afin de réduire les consommations énergétiques.

### CHIFFRES CLÉS

- ✓ 1<sup>ère</sup> phase de travaux : 18,5 M€ (rénovation partielle des établissements) + modernisation des cuisines : 650 000 €
- ✓ 2<sup>e</sup> phase de travaux : 27,4 M€ (rénovations complètes et adaptation aux nouveaux usages) ; taux de réalisation fin 2024 62 %.
- ✓ Création du collège exemplaire de Casseneuil : 6 M€,
- ✓ 1<sup>re</sup> phase du décret tertiaire : 3,5 M€ (travaux d'amélioration énergétique)



## Faire de la transition écologique un levier du développement des territoires

Avec la création de son agence technique « Lot-et-Garonne Ingénierie » en 2024, le Conseil départemental a souhaité donner une nouvelle dimension à l'ingénierie qu'il met à disposition des territoires. Offre étoffée, équipe pluridisciplinaire renforcée, engagement fort dans la transition écologique et énergétique, association des collectivités à la gouvernance, ouverture à l'ensemble des communes et EPCI : voici les ingrédients qui offrent aux collectivités l'opportunité de s'inscrire dans un Lot-et-Garonne toujours plus durable et solidaire.

Outre cet engagement fort en matière d'ingénierie, le Facil a pleinement joué son rôle de soutien financier aux projets « verts ». C'est cette cohérence entre ingénierie et soutien financier qui fonde l'engagement du Département auprès des territoires lot-et-garonnais.

### ACTIONS 2024

#### ▪ Facil – soutien aux investissements des territoires

La 2<sup>e</sup> programmation du Facil a consacré près de 3 M€ au financement d'investissements communaux et intercommunaux, en privilégiant les projets tournés vers la revitalisation des centres villes et centres bourgs, et inscrits dans une démarche de transition écologique. Cette deuxième année montre la pertinence du dispositif que les communes et EPCI ont su s'approprier.

#### ▪ Lot-et-Garonne Ingénierie

La création de Lot-et-Garonne Ingénierie confirme l'engagement du Département à développer pour les communes et EPCI, une offre d'ingénierie adaptée à leurs besoins dans une relation de proximité. Avec plus de la moitié des communes adhérentes dès la première année d'existence, c'est un pari réussi pour le Conseil départemental.

Afin de soutenir l'ingénierie en matière de transition écologique, l'État a cofinancé deux postes de chargés de projets au sein de Lot-et-Garonne Ingénierie à l'aide du fonds vert.

### CHIFFRES CLÉS

- ✓ 2,9 M€ attribués en 2024 avec le Facil
- ✓ 120 projets communaux et communautaires financés par le Facil
- ✓ 150 collectivités adhérentes à Lot-et-Garonne Ingénierie dès la première année.



# Mise en œuvre d'un dispositif de stabilisation des sols et de protection contre l'érosion

Les routes Lot-et-garonnaises comportent une multitude de talus latéraux positifs et négatifs dès lors que la route se trouve en zone de déblai ou de remblai. Ceci engendre une érosion, voire une déstabilisation des talus à la longue. L'unité départementale de l'agenais a donc investigué sur des techniques alternatives de confortement de premier niveau des talus, moins intrusives que la technique de l'enrochement qui se voit couramment employée sur diverses pathologies de cet ordre mais dont l'utilité première devrait être réservée à des confortements lourds. C'est dans ce contexte que la solution du maillage géogrille multicouches ancré a pu être testée.

### ACTIONS 2024

Sur la D302 ainsi que sur la D418, 2 talus négatifs (route en remblai) dont l'épaulement s'était décroché jusqu'en pied, ont reçu ce traitement. Après recalibrage du talus et reconstitution de l'accotement, la natte multicouches a été déroulée au droit de la zone considérée puis la stabilisation s'est déroulée en suivant par l'enfichage des filins inox à ancres, selon le rythme imposé par la note de calcul.

À noter que la zone de la D302 a été végétalisée par des arbustes rampant afin de bénéficier du renforcement racinaire, tandis que la zone de la D418 est restée nue (enherbement naturel) afin de pouvoir comparer les résultats dans le temps.



### CHIFFRES CLÉS

- ✓ Surfaces traitées : 430 m<sup>2</sup>
- ✓ 36 000 €

# Emploi d'enrobés à base de liant biosourcé sur les routes départementales

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et pour répondre aux enjeux de décarbonation de l'industrie, les fabricants de liants d'enrobés développent des matériaux alternatifs aux produits dérivés de l'industrie pétrolière. Ainsi Colas, titulaire du marché d'entretien sur l'agenais nous a proposé l'emploi de son enrobé « Végeroad » à base liant biosourcé issue de la sylviculture et d'agrégats recyclés (jusqu'à 70 %).

### ACTIONS 2024

Sur la D656, commune de Roquefort, a été réalisé un revêtement à base d'enrobé bas carbone et de 30 % d'agrégats recyclés.

Cette expérimentation menée conjointement par l'entreprise Colas, le laboratoire routier départemental et l'unité départementale de l'agenais permettra à terme d'étendre l'emploi de ces matériaux sur les routes départementales s'ils répondent aux exigences de durabilité. Le gain en terme d'impact carbone est estimé à 30% par rapport à un enrobé classique.



### CHIFFRES CLÉS

- ✓ Linéaire traité : 620 m
- ✓ Tonnage de matériaux : 620
- ✓ Pas de surcoût : produit proposé au tarif habituel de l'enrobé dans le cadre de l'expérimentation.



## Expérimentation d'un atelier de retraitement en place des matériaux sur les routes départementales

Le retraitement en place des matériaux répond à des enjeux de gestion plus durables des ressources naturelles en permettant le réemploi des matériaux sur site. Cette technique évite le transport des anciens et des nouveaux matériaux ainsi que la production de nouveaux granulats.

### ACTIONS 2024

En 2024, l'entreprise Eurovia, titulaire du marché d'entretien des couches de roulement sur le secteur du marmandais a proposé d'employer cette technique sur RD 132 afin de reprendre une non-conformité.

Cette expérimentation a été menée conjointement par l'entreprise, le laboratoire routier départemental et l'unité départementale du marmandais.

À terme si le suivi de cette planche est satisfaisant en terme de durabilité ce type de chantier pourra être déployé sur d'autres routes départementales.



### CHIFFRES CLÉS

- ✓ Linéaire retraité : 2 807 ml
- ✓ Tonnage de matériaux retraité : 2 255,88 tonnes
- ✓ Pas de surcoût (reprise d'une non-conformité à la charge de l'entreprise).

## Vers une mobilité plus durable des agents du Conseil départemental

Le Département de Lot-et-Garonne poursuit son engagement en faveur d'une mobilité plus douce et respectueuse de l'environnement pour ses agents. Grâce au versement du Forfait mobilité durable et au développement du télétravail, l'objectif est de réduire les déplacements, tout en améliorant la qualité de vie au travail et en diminuant les émissions de CO2. Par ailleurs, la fermeture des services une journée par an durant l'hiver, instaurée dans le cadre du plan d'action pour la réduction de la consommation énergétique, a été pérennisée.

### ACTIONS 2024

#### Forfait mobilité durable

Un « Forfait mobilités durables » jusqu'à 300 € par an est proposé aux agents utilisant des modes de transport alternatifs (vélo, covoiturage) pour leurs trajets domicile-travail. En 2022, 108 agents ont perçu 30 100 €, contre 162 en 2023 pour un total de 39 900 €, soit une augmentation de 32,56 %.

#### Jour de fermeture des services

Pour répondre à la crise énergétique, la fermeture des services le 2 janvier 2024 a permis d'économiser environ 28 MWh (5 tonnes de CO2), soit 3 800 € et 1 300 trajets domicile-travail.

#### Télétravail

En 2024, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août, 8 564 jours de télétravail ont permis d'économiser 61 tonnes de CO2, soit 342 560 km non parcourus, équivalant à 9 tours de la Terre. Cela correspond à la plantation de 33 426 arbres.

#### Atelier fresque du climat

L'atelier de la Fresque du climat, auquel ont participé les cadres de la DGARE en 2024, a renforcé leur compréhension sur les enjeux climatiques. Il a stimulé une réflexion collective, incitant à adopter des solutions durables et des comportements écoresponsables.

### Résultats de l'enquête « Construisons ensemble notre projet d'éco-mobilité »

L'enquête révèle que la majorité des participants utilisent des voitures thermiques pour se rendre sur leur lieu de travail, bien que certains optent pour des moyens de transport plus respectueux de l'environnement, tels que la marche, le vélo, le vélo électrique, ou le covoiturage. En termes d'adoption potentielle, une grande proportion d'agents est prête à envisager des alternatives, comme le véhicule électrique ou le vélo électrique, malgré les obstacles comme le coût des véhicules ou l'insuffisance de bornes de recharge.

Concernant le télétravail, 42 % des agents le pratiquent déjà, avec une majorité télétravaillant un jour par semaine. Parmi ceux qui ne télétravaillent pas, les raisons invoquées incluent l'incompatibilité des missions ou l'absence de matériel.

Enfin, des actions prioritaires ont été suggérées pour renforcer l'éco-mobilité, comme sécuriser le réseau cyclable autour des sites, installer des bornes de recharge électrique, et encourager les réunions virtuelles pour réduire les déplacements.



### CHIFFRES CLES

- ✓ 61 tonnes de CO2 économisées grâce au télétravail et à la journée de fermeture des services.
- ✓ + 32,56 % d'augmentation de déplacements doux grâce au forfait mobilité durable.



## Feuille de route de l'Économie sociale et solidaire

Le Conseil départemental constitue le premier acteur des solidarités humaines et territoriales en s'affirmant comme collectivité de proximité, pertinente et opérationnelle, et souvent première partenaire en faveur des projets publics ou privés.

Dans ce cadre, le Département a voté sa feuille de route dédiée à l'Économie sociale et solidaire (ESS) en avril 2021. Il poursuit aujourd'hui sa mise en œuvre.

### ACTIONS 2024

- **Soutien aux structures de l'ESS dans le cadre des dispositifs financiers** de la feuille de route :
  - 3 projets aidés dans le cadre du dispositif « Soutenir la création d'espaces d'intermédiation et d'innovation territoriale », soit 30 000 € de subvention :
    - ✓ *Création d'une antenne fuméloise par la Régie de Territoire de la Vallée du Lot,*
    - ✓ *Initiation d'une démarche collective en centre-ville de Casteljaloux autour d'espaces partagés par l'Association Le Grand Bain,*
    - ✓ *Consortium pour un projet de LAB'TOUR par 9 acteurs de l'ESS réunis en collectif ARCHIPEL (territoire départemental).*
  - 1 projet au titre du dispositif « Accompagner l'émergence de nouvelles entreprises solidaires » : 12 000 € octroyés à France Active Nouvelle Aquitaine permettant de prodiguer des formations de montée en compétence des acteurs dans la gestion et le suivi analytique de leurs structures (dispositifs CAP'AM).
- **Participation des élus référents de l'ESS à la 7<sup>ème</sup> édition du Forum National de l'ESS** à Niort, du 30 janvier au 1<sup>er</sup> février 2024.
- **Organisation des Assises de l'ESS** à la Cité de la Formation (CESame) à Marmande le 28 novembre 2024 sur la thématique de la transition juste ; évènement qui a rassemblé 150 participants.
- **Poursuite des partenariats avec les structures nationales et locales de l'ESS :**
  - 20 000 € octroyés à l'incubateur ATIS dans le cadre de la convention de partenariat de 3 ans ;
  - 10 000 € octroyés à la CRESS dans le cadre de la convention de partenariat de 3 ans ;
  - Renouvellement de l'adhésion au RTES (2 500 € / an).



*Anniversaire d'Enviplus (30 ans)  
Association comptant 35 salariés*

- **Mise en œuvre de l'outil de financement participatif YUZU** du Conseil départemental en partenariat avec France Active Nouvelle-Aquitaine, Action pour le développement économique par la finance participative et Initiative pour une économie solidaire :
  - Lauréats de la seconde campagne de levée de fonds en janvier 2024 : *Association pour le Respect et la Protection de l'Animal (ARPA) à Foulayronnes, Compagnie de l'Escalier qui Monte à Agen, Hydrogène Vallée à Tonneins, La Famille, ça Grandit à Monflanquin, Solidrive à Foulayronnes, et Djemb'Aloïs à Tonneins.*
    - ➔ Au total : 20 197 € de dons citoyens ont appelé 17 520 € d'abondement du CD 47, et 2 500 € d'abondement régional complémentaire sur le projet Solidrive.
  - Lauréats du troisième appel à projets lancé au 1<sup>er</sup> semestre 2024 : *EVAD Connect à Agen, Association Cœur sur la Main, et Environnement Plus à Marmande.*
    - ➔ Au total : 11 455 € de dons citoyens ont appelé 8 704 € d'abondement du CD 47, et 2 500 € d'abondement régional complémentaire sur le projet Evad Connect.
  - Une quatrième campagne est en cours sur le dernier trimestre de l'année, concernant 4 porteurs de projet.

YUZU est une belle illustration de partenariat local public/privé, et de belle complémentarité entre financements citoyen, départemental et régional (action conjointe et ciblée).



Lauréats YUZU – Campagne n°4  
Dernier trimestre 2024

### CHIFFRES CLÉS

- ✓ 31 652 € de participation des citoyens au titre du dispositif YUZU, et abondement à hauteur de 26 224 € par le Conseil départemental pour 9 dossiers.
- ✓ Complément de la Région Nouvelle-Aquitaine par abondement de 5 000 € sur 2 dossiers parmi les 9.
- ✓ Montant total de levée de fonds 2024 YUZU (citoyen / départemental / régional) : 62 876 €.



## Du 47 dans nos assiettes

Depuis 2011, le Département est engagé dans le programme Du 47 dans nos assiettes dans le but :

- de lutter contre le gaspillage alimentaire,
- d'améliorer la qualité des repas servis aux élèves en leur garantissant un apport journalier et un équilibre nutritionnel satisfaisants (santé publique),
- d'influer sur le développement économique des filières de production agricoles locales et sur l'environnement.

**Le 47 est un département pionnier dans le développement de l'agriculture biologique.** Historiquement le Lot-et-Garonne est une terre d'accueil pour les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires bio, notamment grâce à une politique départementale encourageant à s'installer en bio ou à se convertir. C'est ainsi que de nombreux producteurs en agriculture biologique ont pu intégrer le marché des denrées alimentaires des collèges.

### ACTIONS 2024

#### ▪ Évolution des marchés de denrées alimentaires

Pour aider les collèges à augmenter la consommation de produits bio locaux, le service restauration collective a poursuivi son sourcing pour proposer au 1<sup>er</sup> janvier 2024 des lots bio supplémentaires à savoir : veau, œufs et épicerie. Tout cela en complément des marchés existants : fruits et légumes bio, laitage bio, crèmes desserts bio, légumes surgelés bio.

#### ▪ Accompagnement technique auprès des Ehpad :

- Réalisation du bilan de la coopération avec le Département sur la période 2019 à 2024.
- Poursuite de l'accompagnement spécifique pour l'Ehpad de Puymirol (achats, plan alimentaire et menus).

#### ▪ Assistance technique de 2 communes :

- Appui à la rédaction du marché public pour la livraison de repas pour la cantine de la mairie de Prayssas.
- Accompagnement des élus des communes de Paulhiac, Gavaudun, salles et Lacapelle-Biron sur une mutualisation de leur restauration scolaire.

#### ▪ Labellisation de 17 établissements BIO engagé



En partenariat avec Interbio (interprofession bio régionale), 10 collèges ont reçu en 2024 cette labellisation (sur leurs achats de 2023) soit un total de 17 collèges labellisés :

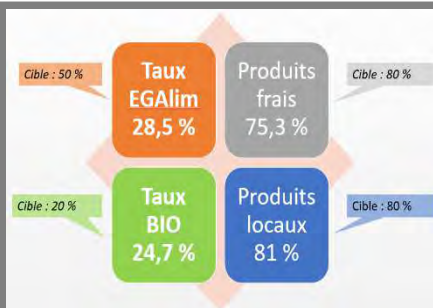
- 1 collège est au-dessus des 40 % d'achats HT en produits bio (sur l'année 2023).
- 12 collèges sont au-dessus des 25 %.
- 4 collèges sont au-dessus des 22 %.



Remise du prix au collège de Castillonnès (27.2 % de Bio en 2023 et 41,6 % en 2023)

### CHIFFRES CLÉS

Pour 2023, en moyenne pour les 24 collèges publics :



- Taux EGAlim : produits sous origine et qualité, dont 20 % de bio

- Produits locaux (origine Lot-et-Garonne et limitrophe et/ou ayant un impact sur l'économie locale)



## Soutien et mise en avant de l'agriculture biologique

Après une croissance continue du nombre d'exploitations engagées en agriculture biologique, la crise du pouvoir d'achat des ménages est venue fragiliser la filière bio par une baisse de la demande.

Certaines exploitations ont été contraintes de se déconvertir, tandis que d'autres persèverent dans ce mode de production qui requiert une grande technicité et une vigilance de tous les instants. Les exploitants en vente directe ou de proximité ont été moins impactés par les difficultés économiques que ceux qui sont tributaires de filières longues et de la grande distribution.

L'engouement qui avait été observé chez les jeunes pour s'installer dans cette filière durant la période Covid a connu une inflexion en raison de la nouvelle donne commerciale.

### ACTIONS 2024

- Devant cette situation, le Conseil départemental a choisi d'apporter un **soutien majoré aux nouveaux agriculteurs qui choisissent de s'installer en agriculture biologique**. La subvention de 8 000 € a donc été majorée de 50 %. Ainsi, l'aide proposée est désormais de 12 000 € pour chaque nouvel installé qui s'engage en Bio pour les cinq prochaines années. Un premier versement de 80 % est réalisé dès l'attribution, et les 20 % de solde viendront épauler la trésorerie des bénéficiaires deux ans plus tard.
  - ➔ *Dix-huit dossiers sur cinquante-huit (soit 31%) ont été ainsi soutenus durant les trois premiers trimestres de 2024.*
- Par ailleurs, le Département apporte son concours à la **promotion de la filière Bio** et au développement de ce marché.

Depuis des années, il accompagne la filière amont comme aval et depuis 2022 une semaine de la bio est coorganisée avec la structure aval de la filière, Interbio Nouvelle-Aquitaine. L'objectif étant de communiquer auprès de grand public sur l'agriculture biologique via différents réseaux (magasins spécialisés, cinéma, collèges, marché de plein vent et de produits transformés, ateliers, etc), de faciliter les échanges entre producteurs et consommateurs.

- Le Département a également accompagné la filière bio pour travailler sur l'égalité Homme-Femme dans le domaine notamment du machinisme agricole à travers un groupe de formation dédié aux femmes.
- En complément, l'**opération « Du 47 dans nos assiettes »** réussit le tour de force de transformer les cantines en restaurants prisés des élèves, où sont proposés des produits bios, en circuit court basé sur les filières locales.



### CHIFFRES CLÉS

- ✓ 664 000 € d'aides à l'installation au cours de l'année 2024 en faveur de 75 agriculteurs, dont 224 000 € pour les 20 nouveaux exploitants en Bio.
- ✓ 17 collèges labellisés « BIO engagé » (+ 10 en 2024).



## Mise en œuvre des premières actions du schéma départemental des Espaces remarquables de biodiversité (ERB) 2024-2034

Les Espaces naturels sensibles (ENS), compétence des Départements, ont pour objectif de participer à la protection du patrimoine commun de la nation en matière de milieux naturels et des paysages, de la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques.

10 ans après la première labellisation de site, le Département a décidé de repenser sa politique en matière d'ENS en réalisant, en concertation avec les acteurs de terrain, son premier schéma des espaces remarquables de biodiversité. La nouvelle stratégie pour les 10 ans à venir a été élaborée pour concrétiser les ambitions départementales : soutenir l'émergence et le maintien de sites remarquables au patrimoine naturel et paysager vulnérables et adopter des modes de gestion et d'ouverture au public qui prennent en compte les enjeux de l'urgence climatique.

### ACTIONS 2024

Le schéma des ERB a été présenté et adopté au BP le 24 mars 2023. Il se décline en 3 grands axes et 11 actions portant sur l'amélioration de la connaissance, la communication et l'animation, les outils fonciers et financiers mobilisables.

Les actions mises en place en 2024 :

- Labellisation de deux nouveaux ERB : l'ENS de la haute vallée de la Lède à Gavaudun et l'ENOC (Espace de nature ordinaire ou cultivée) de Souliès à Casteljaloux et la Réunion,
- Attribution du label Ambassadeur des ERB aux gestionnaires de site et à deux animateurs nature lot-et-garonnais,
- Création d'outils de communication (plaquette et kakemonos),
- Animation du réseau des acteurs des ERB par l'organisation d'une journée technique,
- Poursuite de l'étude sur la mobilisation de l'outil foncier réglementaire de préemption (ZPENS) labellisés et sur 2 sites patrimoniaux d'importance.



- Poursuite des travaux d'aménagement du futur parcours d'interprétation sur l'ENS du Rieucourt à Pindères.



### CHIFFRES CLÉS

- ✓ 20 animateurs nature reconnus Ambassadeurs des ERB,
- ✓ 2 nouveaux sites labellisés, soit 16 sites au total (12 ENS, 3 EAR et 1 ENOC),
- ✓ 15 participants à la journée technique du 3 octobre 2024.



## Des dispositifs « natures » !

Reconnaissant l'importance du label national « Villes et Villages Fleuris », le Département a choisi de renforcer cette initiative depuis 2018 en créant des prix spéciaux, à l'instar du Conseil national. L'une des particularités du Lot-et-Garonne est l'ouverture de son concours aux particuliers et aux établissements scolaires. Le jury prend en compte divers critères durables : gestion optimisée de l'eau, absence d'intrants chimiques et adoption de plantations adaptées au changement climatique. Ce label met en avant l'amélioration du cadre de vie, l'environnement communal et les pratiques de jardinage plus « vertueuses ».

Par ailleurs, dans le cadre d'une compétence dédiée, le Département met en œuvre depuis 2016 une politique de développement maîtrisé des sports de nature qui s'inscrit totalement dans un objectif de Développement durable. Cette action se concrétise *via* un schéma départemental comportant 17 fiches actions ainsi que par l'inscription progressive d'espaces, sites et itinéraires au Plan Départemental (PDESI).

### ACTIONS 2024

#### Villes et Villages Fleuris

Les tournées du jury ont été organisées sur 6 semaines, entre le 13 mai et le 20 juin. Elles ont permis d'aller à la rencontre d'un nombre de candidats en nette augmentation, en l'occurrence 189 contre 152 l'an dernier (+ 24,3 %).

Pour chaque évaluation, établie à partir d'une grille d'analyse et de notation, le jury départemental prend en compte tous les éléments relatifs au cadre végétal : fleurs, arbres, pelouses, potagers, ainsi que les différents types d'aménagement. L'importance et la localisation du fleurissement sont des éléments essentiels d'appréciation (fleurissement en pleine terre et hors sol).

Par ailleurs, enseignes publicitaires, mobilier urbain, patrimoine bâti, réseaux et qualité de l'entretien de leurs abords sont pris en considération pour les communes.

#### Mission Sports de nature

Cette action, *via* le schéma départemental mais aussi le diptyque CDESI/PDESI (Commission/Plan départemental des espaces, sites et itinéraires) a pour objectif de consolider le secteur des sports de nature, d'en faire un véritable levier économique et touristique, tout en préservant les sites et l'environnement.

Concrètement, la CDESI propose notamment l'inscription au PDESI d'espaces, sites et itinéraires, valorisés par l'installation de panneaux de médiation et d'information sur les patrimoines naturel (faune, flore), agricole, architectural, historique, etc, rencontrés sur les espaces ou itinéraires.

Aussi, un label des manifestations sportives de pleine nature accompagne les événements écoresponsables et respectant le milieu naturel, s'inscrivant totalement dans un objectif de développement durable.

### CHIFFRES CLÉS

- ✓ 34 fleurons d'or et prix spéciaux décernés témoignant du respect des critères liés au DD
- ✓ 2<sup>e</sup> marché aux fleurs pour un jardinage durable et citoyen
- ✓ 3 nouvelles communes candidates au prix régional
- ✓ 17 fiches actions déclinées dans le schéma des sports de pleine nature
- ✓ 15 ESI inscrits au PDESI à ce jour
- ✓ 4 évènements labellisés « Sports de nature »



## L'Atelier des Transitions, laboratoire d'idées liées au changement climatique

L'Atelier des transitions est né en 2023, à la suite des Missions d'information et d'évaluation (MIE) sur la transition écologique et énergétique et sur l'accompagnement aux transitions agricoles, de la volonté de créer un groupe de réflexion et de veille, permettant l'intégration de spécialistes et d'experts selon les thématiques abordées. Il est prévu de réunir ses membres deux ou trois fois par an.

Dans une volonté de diffuser au grand public les thématiques abordées dans le cadre des Ateliers, une série de vidéos diffusées en ligne ont été tournées à l'été 2024, qui ont été mises en ligne à compter du 4 novembre 2024.

### ACTIONS 2024

L'Atelier des transitions revêt un format flexible qui permet d'en adapter la forme en fonction des thématiques retenues par ses membres.

Ainsi, il peut se délocaliser, comme ce fut le cas en mars 2024 pour traiter de la thématique de la qualité de l'eau. Cet Atelier a pris la forme d'une conférence au sein de l'Institut de filtration et des techniques séparatives (IFTS) de Foulayronnes, avec l'audition d'experts en présentiel et en visioconférence. Cette édition a réuni une quarantaine de personnes. Le 4 novembre 2024, l'Atelier consacré à la revalorisation des biodéchets s'est tenu sur la ferme de Stéphane Gatti, agriculteur pratiquant l'agroforesterie à Laplume qui a pu présenter la technique de transformation des restes de cuisine appelée Bokashi.

Dans une volonté de diffuser au grand public les thématiques abordées dans le cadre des Ateliers, une série de vidéos diffusées en ligne a été tournée à l'été 2024 et mise en ligne à compter du 4 novembre 2024.

[Atelier des transitions \(épisode 1\) : La qualité de l'eau \(youtube.com\)](#)

### CHIFFRES CLÉS

- ✓ 2 ateliers par an
- ✓ 12 membres permanents composent l'Atelier des transitions.



## Favoriser l'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)

L'Éducation à l'environnement pour un développement durable vise à former des citoyens conscients, responsables et respectueux des autres et de leur environnement. Le Département soutient donc les initiatives portées par les associations d'éducation à l'environnement et au développement durable : elles animent le territoire au quotidien, organisent et participent aux événements locaux. L'éducation à l'environnement bénéficie également du cadre proposé par la Convention éducative, fruit d'un partenariat entre le Conseil départemental de Lot-et-Garonne et l'Inspection académique. Le Département apporte ensuite un soutien financier aux collèges pour mener à bien les itinéraires pédagogiques choisis.

Faisant écho à la politique environnementale volontariste de la collectivité, le Département a également organisé avec les communes volontaires la première édition des Jours nets47 en 2022, en partenariat avec ValOrizon et avec le soutien de l'Ademe.

### ACTIONS 2024

- **Soutien aux associations d'EEDD**
  - Le Collectif En Jeux Durables est soutenu pour apporter une coordination et favoriser le développement d'actions communes par les 30 associations membres (25 000 €).
  - Soutien aux projets et programmes d'animation EEDD auprès de 5 associations pour 43 950 €.
  
- **Organisation de parcours départementaux proposés dans la convention éducative**
  - Sentinelles du moustique tigre,
  - Flore à la loupe (observation de la flore urbaine et sciences participatives),
  - « Faîtes de la nature » (animation autour d'un Espace naturel sensible),
  - Semaine de l'arbre et de la forêt (découverte de la forêt et parcours d'orientation) : 7 classes reçues, 150 élèves.
  - Semaine de l'eau (ateliers autour de l'eau : assainissement, rivières, poissons, inondations...) : soient 15 classes et 319 élèves.
  - Abelha « Mon collègue s'engage pour les abeilles ».
  
- **Organisation de la 3<sup>e</sup> édition des journées départementales de nettoyage de la nature**

Organisation à l'échelle départementale des Jours nets47 du 22 mai au 16 juin 2024, avec :

  - un **soutien matériel** (dotations de gilets, gants, pinces, sacs...)
  - un **accompagnement en communication** (plan média départemental et relais des opérations locales)
  - en partenariat avec ValOrizon, et avec le soutien de l'Ademe.



### CHIFFRES CLÉS

**Jour nets 47 : Plus de 50 communes participantes**  
**Et plus de 1 000 bénévoles mobilisés**  
**68 950 € attribués aux associations pour l'EEDD en 2024**



## Mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Le pacte national des solidarités se substitue depuis janvier 2024 à la convention de lutte contre la pauvreté initiée dès 2019. Ce Pacte matérialise les engagements des acteurs territoriaux en matière de lutte contre les exclusions et la pauvreté. Il s'appuie sur un large diagnostic abondé par l'ensemble des partenaires pour définir où agir au plus près des besoins des publics. Il couvre les individus bénéficiant d'aides sociales et/ou sans revenu et/ou en rupture de vie et de parcours. Partager ces données objectives et affinées au niveau départemental et infra-départemental, favorise la connaissance, la connaissance et la compréhension des besoins et identifier les problématiques sur lesquelles l'ensemble des partenaires peuvent agir. Un plan d'action s'en suit pour éviter le passage de la précarité à pauvreté inscrit, pour le Département, dans un contrat local des solidarités et au titre de l'insertion et de l'emploi dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi.

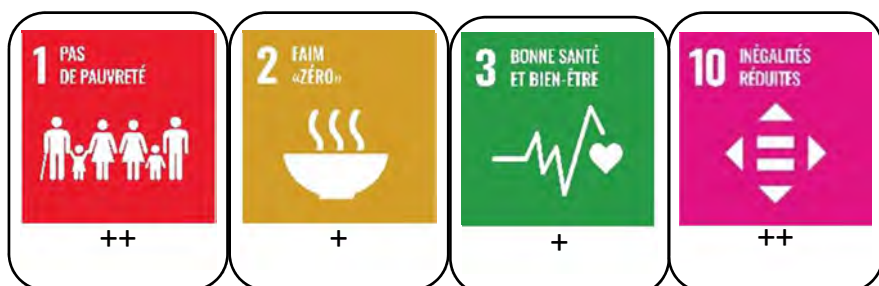
### ACTIONS 2024

- Le contrat prévu pour 4 ans 2024-2027 contient 3 axes solidarités :
  - L'accompagnement à l'autonomie des jeunes de l'aide sociale à l'enfance,
  - la lutte contre l'exclusion et accès aux droits,
  - la transition écologique et solidaire.
- Le premier axe est composé de plusieurs actions visant la coordination des dispositifs en faveur des jeunes 16-21 ans dont une action innovante favorisant « l'aller vers pour les jeunes invisibles » et décrocheur scolaire et ainsi répondre au très bas taux de scolarité des jeunes lot-et-garonnais.
- Le second axe renforce les actions très sociales des bassins les plus impactés par la grande pauvreté, l'accompagnement de la communauté des gens dits du voyage, la prévention des expulsions et la lutte contre la fracture numérique.
- Le dernier axe finance les actions en faveur de la transition énergétique, comme la mobilité solidaire et la lutte contre la précarité énergétique et un fonds d'aide aux travaux.

### Contrat complémentaire « France Travail »

Dans le cadre d'un contrat complémentaire « France travail », plusieurs actions sont financées pour mettre en œuvre la loi pour le plein emploi. Aussi la participation au financement d'une crèche à vocation d'insertion professionnelle y trouve toute sa place, favorisant les jeunes mères dans leur retour à l'emploi.

Les autres actions financées sont dans la continuité des précédentes contractualisations, pour des actions probantes en terme de retour à l'emploi (accompagnement des travailleurs indépendants, des allocataires du RSA, les actions de santé).



### CHIFFRES CLÉS

- ✓ 1 014 826 € montant contractualisation PDS, à part égale État/Département.
- ✓ 792 830 € pour la contractualisation France travail, dont 343 415 € part du Département.

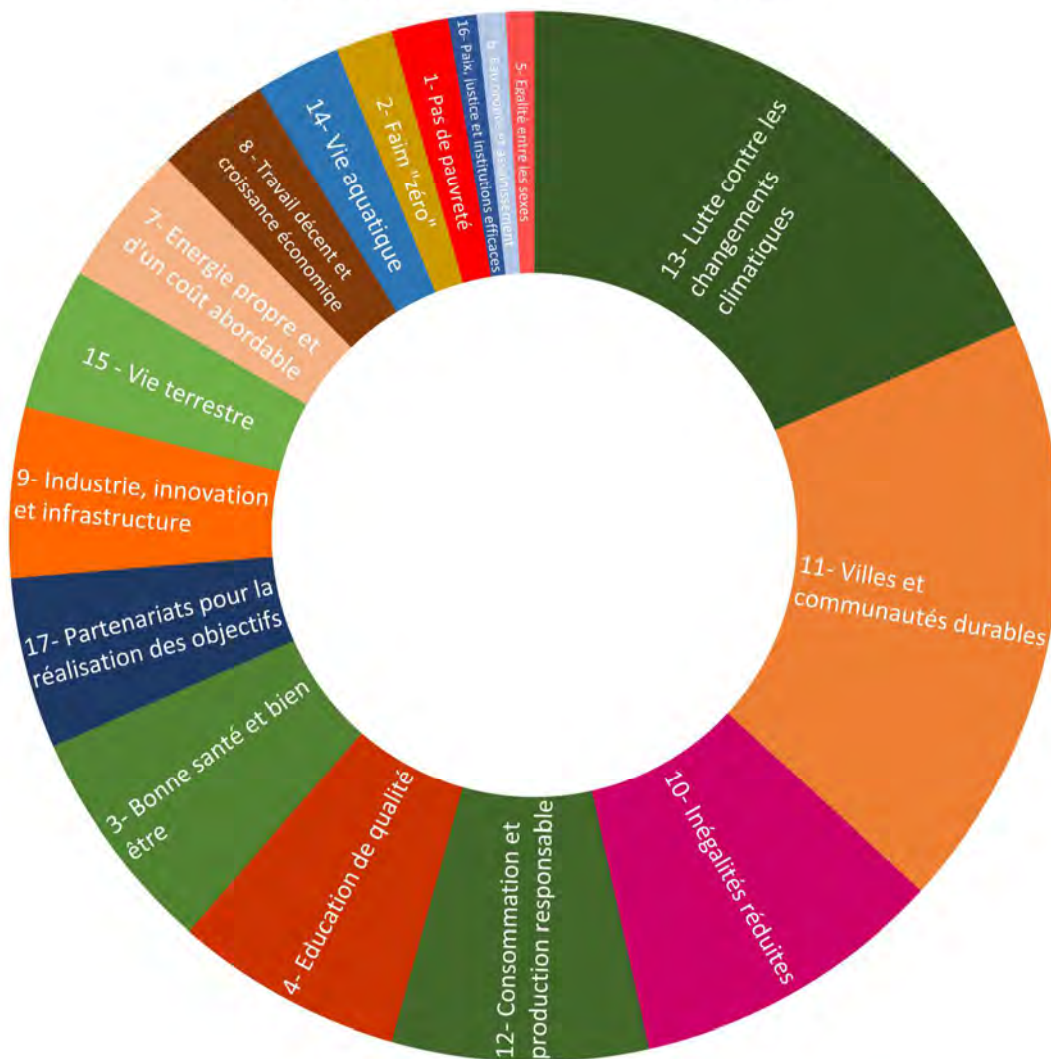


## CONCLUSION

---

La sélection des Objectifs de développement durable (ODD) pour chaque action ou politique départementale présentée permet de rendre opérationnel le développement durable : les ODD offrent une « grille d'analyse » des actions réalisées, en cours ou projetées dès 2024. Selon les actions décrites dans ce rapport annuel de développement durable, les contributions du Département pour chaque ODD sont synthétisées dans ce graphique :

Contributions des actions départementales aux Objectifs de développement durable en 2024



*\*L'indicateur proposé dans ce graphique correspond à la somme des effets positifs (« + ») des actions présentées dans les fiches bilan, et ce pour chaque Objectif de développement durable.*



Document réalisé par la Direction générale adjointe en charge de l'Attractivité et de Développement des territoires (DGAADT - DST), service logement, urbanisme et développement durable en partenariat avec la Direction de la communication

Tél. : 05 53 69 45 11  
Fax : 05 53 69 45 16  
communication@lotetgaronne.fr  
www.lotetgaronne.fr

Création graphique de la couverture :  
D'clics

Impression : DGA en charge des  
Ressources et de l'Education  
(DGARE - AAJCP), Approvisionnements

Photographies de couverture :  
Dept 47 - Xavier Chambelland,  
Thierry Breton

[LOTETGARONNE.FR](http://LOTETGARONNE.FR)

**ENTRE NOUS  
IL N'Y A  
QU'UN PAS.**

**LOT-ET-GARONNE**   
Le Département Cœur du Sud-Ouest